

Candidat/e au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI)

La Direction du droit international public (DDIP) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) recherche un candidat ou une candidate au poste de juge de la CPI. L'élection aura lieu à l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome en décembre 2026 pour un mandat de neuf ans.

La CPI est la seule Cour permanente et indépendante créée pour enquêter sur le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression ainsi que pour poursuivre leurs auteurs. En tant que candidat/e nommé/e par la Suisse, vous participez dans un premier temps à la campagne menée en vue de l'élection. Cela signifie que vous êtes disponible pour des entretiens avec d'autres États et que vous participez à des événements visant à promouvoir votre candidature. En cas d'élection, vous vous engagez à y travailler durant les neuf ans que dureraient le mandat.

Critères de nomination (votre profil)

- La candidature doit remplir les critères énoncés aux articles 36 § 3 et 40 du Statut de Rome
- Compétences avérées en droit pénal et procédure pénale, avec une expérience en tant que juge, procureur, avocat ou dans une fonction équivalente ; ou dans les domaines pertinents de droit international, telles que le droit international humanitaire, les droits de l'homme, et une grande expérience dans une fonction juridique professionnelle en adéquation avec le travail de la CPI
- Jouissance de la plus haute considération morale et faisant preuve d'une réputation reconnue en termes d'indépendance, d'impartialité et d'intégrité
- Au moins 10 ans d'expérience pertinente
- Ressortissant/e suisse ou étranger/ère d'un État Partie au Statut de Rome dont l'État n'est pas encore représenté par un juge à la CPI et réunissant les conditions requises dans son État respectif pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires
- Excellente connaissance orale et écrite de l'anglais et du français
- Pas d'inscription au casier judiciaire et pas d'indications fondées sur un comportement fautif pertinent pour l'exercice de la fonction
- Bonne connaissance de la CPI et de ses méthodes de travail, une expérience au sein de la CPI ou dans le domaine des relations internationales constituant un atout
- Compétences interpersonnelles, y compris la capacité à travailler en équipe

Vos tâches

- Vous engager activement dans le cadre de la phase de candidature
- En cas d'élection, assumer le poste de juge de la CPI durant les neuf ans de votre mandat

Il n'existe aucun droit à une nomination par la Suisse en tant que candidat/e au poste de juge la CPI. En cas de nomination, il n'existe aucun droit à l'élection par l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome.

L'administration fédérale est attentive aux différents parcours de vie et besoins et favorise la diversité. Elle accorde la plus haute priorité à l'égalité de traitement.

Mme Nathalie Schneider Rittener, cheffe de la section droit international humanitaire et justice pénale internationale, nathalie.schneider-rittener@eda.admin.ch, tél. +41 58 462 30 72, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre candidature

Veillez envoyer votre candidature accompagnée d'un CV avant le **8 août 2025** par e-mail à : Direction du droit international public DDIP, section droit international humanitaire et justice pénale internationale dv.ihl@eda.admin.ch.